

# LE CORPS DANS LES TRADITIONS MONOTHÉISTES

Les lignes qui suivent sont un essai de synthèse  
d'une réflexion publiée par la revue  
*Le Corps : Ce qu'en disent les religions*  
Éditions de l'Atelier pages 31 à 103.

La dimension théologique spécifique à chacune des trois religions monothéistes sera l'angle d'approche choisi délibérément pour traiter le thème du corps dans les traditions juive, chrétienne et dans l'islam. Nous avons choisi d'appréhender la vision du corps de ces croyants non sous l'angle sociologique ou éthique mais en l'enracinant au cœur même de leur foi.

Pour le juif, la problématique du corps s'articule autour de trois notions fondamentales qui constituent l'ossature du judaïsme rabbinique : la sexualité, le shabbat et les règles alimentaires. La source de la réflexion du chrétien sur le corps prend naissance, quant elle, dans la contemplation du corps de Jésus le Nazaréen – le Verbe fait chair – de Noël à Pâques. Quant au musulman, c'est du cœur de sa foi en l'unicité de Dieu que découle toute la vision spécifiquement islamique du corps.

## Le corps dans la tradition juive : de la pureté à la sainteté

Si l'on excepte un verset du chapitre XII de l'*Ecclésiaste (Qohelet)* qui introduit, en quelque sorte, la dichotomie grecque entre le corps et l'âme : « *car la poussière retournera sur la terre, où elle se trouvait, alors que l'esprit (le souffle) s'en retournera vers Dieu qui l'a donné* », aucun passage biblique ne sépare l'essence corporelle de l'homme de son esprit. La personne se définit d'emblée par sa présence au monde et donc par son existence corporelle et sa capacité relationnelle. Nul étonnement donc devant l'absence de mépris du corps dans les sources juives anciennes. L'exégèse et la pratique juive traditionnelle fixent à la vie quotidienne et aux jouissances corporelles certaines limites qu'il conviendra de respecter, mais aucun jugement radicalement mauvais n'est porté sur le corps en tant que tel dans le judaïsme normatif. En créant l'homme, Dieu l'a doté d'une nature charnelle et lui a révélé une législation à respecter afin de se montrer digne de son Créateur. L'accomplissement des six cent treize préceptes, positifs et négatifs, de la *Tora* présuppose un corps sain et bien traité.

### La sexualité

Le premier précepte positif de la *Tora*, le commandement de la procréation, ordonne de croître et de se multiplier et la circoncision signe jusque dans sa chair l'alliance entre Dieu et son peuple. Le sens de cet acte fondamentalement sacré est l'argument le plus fort en faveur d'une vision positive du corps dans le judaïsme. Il ne s'agit pas d'un simple acte chirurgical, il est porteur d'une haute signification rituelle et la qualité d'« incirconcis » est synonyme d'impureté. Lorsque David traite Goliath de Philistin incirconcis, il dévalorise de façon absolue son adversaire ; le Dieu d'Israël ne saurait permettre que l'impureté triomphe de la pureté. L'importance accordée par la Bible au membre viril et au caractère sacré de circoncision renvoie sans doute au désir de moraliser la sexualité et permet à l'homme de ne pas être le seul jouet de ses sens. Puisque l'homme et la femme sont unis par les liens du mariage, il conviendra de régler leur sexualité. La *halacha* définit de façon précise les relations intimes des époux, aucune relation sexuelle n'étant admise en dehors du mariage et l'étreinte amoureuse ayant comme but exclusif la procréation.

### Le shabbat

Toute la législation qui entoure la prescription d'observer la solennité du shabbat s'applique au corps : interdiction des trente-neuf travaux fondamentaux (parcourir une certaine distance, préparation des repas...). Au-delà de l'observance stricte des règles, il s'agit de s'élever spirituellement, d'adhérer au Seigneur qui s'est « reposé » après le cycle de la Création. L'Homme devenu associé de Dieu participe ainsi à la poursuite de son œuvre.

### Les règles alimentaires

Le fondement de la *casherout*, ensemble des lois et interdits alimentaires, s'enracine dans le principe biblique de la vocation du peuple d'Israël à rester pur, étape préalable à la sainteté. La Bible ne connaît

pas l'usage du terme *casher* proprement dit qui n'intervient que dans la littérature talmudique (737 fois dans le *Talmud de Babylone* et 400 fois dans le *Talmud de Jérusalem*) ; elle oppose ce qui est pur à ce qui est impur. Les règles juives alimentaires ne peuvent être réduites à un attachement à un passé révolu. Il s'agit d'une diététique au service de l'éthique. Sacraliser nombre d'actions quotidiennes les plus banales affirme l'absolue suprématie de Dieu et ceci par le biais du corps humain.

À travers ces trois actes fondamentaux de la vie quotidienne, deux notions cruciales concernant le corps sont affirmées : la pureté et la sainteté. Les Juifs parlent d'une âme pure dans un corps pur, en écho aux Latins « âme saine dans un corps sain ». Il y a une correspondance entre le mode de nutrition d'un individu et sa valeur morale : c'est cette notion qui explique l'interdiction de consommer le sang des animaux et la nécessité rituelle de consommer de la viande exsangue.

Les termes de pureté et de sainteté parcourent la Bible hébraïque. Cette quête éperdue de pureté culmine dans le *Psaume 51* : « *Crée en moi un cœur pur, Dieu, et rénove en mon sein un esprit ferme.* » (*Psaume 51,12*). Deux références renvoient dans le *Lévitique* à la nécessité de se sanctifier au motif que Dieu est saint : « *C'est moi l'Éternel qui suis votre Dieu ; vous vous sanctifierez et vous serez saints car je suis saint..* » (11,44). « *Vous vous sanctifierez et vous serez saints car je suis saint* » (20,7). Les deux concepts de ce commandement concernent le corps. Le premier renvoie à l'interdiction de manger des animaux impurs et le deuxième à celle de contracter une union charnelle illicite. Les deux laissent entrevoir l'accès à la sainteté dont Dieu est la source et le corps le véhicule.

## **La tradition chrétienne : une religion où l'Amour prend corps**

La vision chrétienne du corps repose sur deux piliers qui la constituent : l'affirmation de foi en l'**Incarnation** et en la **Résurrection** de Jésus.

### ***L'Incarnation de Dieu***

Dieu, défini habituellement comme pur esprit, se manifeste au monde et prend corps. Dieu, dans un corps, geste et langage, communion et communication, se révèle aux hommes. Nous sommes loin d'une religion cérébrale et le corps prend une place centrale.

Tout au long de sa vie, Jésus – le Verbe fait chair – la Parole de Dieu, ce par quoi Dieu se dit, fait signe dans et par un corps. Loin de rapporter la doctrine de Jésus ou ses seules paroles, les évangiles vont souligner ses actes, ses déplacements, ses rencontres. Jésus marche, regarde, écoute et guérit les malades en les touchant. Il prend par la main, crache par terre pour faire de la boue. Et, la veille de sa mort, il prend du pain et du vin et les tendant vers Dieu et vers ses frères, il dit « *Ceci est mon Corps* ». Dans ce geste il est totalement dit et totalement donné.

L'emblème des chrétiens sera un corps crucifié, nu et outragé et dans ce corps défiguré ils reconnaîtront l'Amour qui s'est dit jusqu'au bout, ils contempleront le visage de Dieu.

### ***La Résurrection de Jésus***

Le deuxième pilier de la foi chrétienne est l'affirmation que Jésus est ressuscité. Arraché de la mort par son Père, il s'est montré vivant à ses disciples, non pur esprit mais corps blessé par des clous, côté transpercé par une lance.

À sa suite les hommes sont appelés à « la résurrection de la chair » affirment-ils dans leur Credo. Le corps ne peut se réduire à un simple instrument de sa sanctification sur terre, il participe pleinement à la vie éternelle. Cette affirmation de foi inscrit le corps lui-même et pas seulement l'âme ou l'esprit dans l'espérance de la vie éternelle. Si le corps, c'est l'homme lui-même, comme être s'exprimant, communiquant, le corps ressuscité gardera cette capacité retrouvée et sublimée d'entrer en présence, en relation, en communion pour faire corps avec les autres.

C'est dans la logique de l'Incarnation et dans la perspective de la Résurrection que le chrétien inscrit dans son corps même sa fidélité à l'appel de Dieu et c'est dans toutes les dimensions de son existence – dont et avec son corps – qu'il incarne à son tour l'amour de Dieu.

Le mépris du corps ne peut avoir place et au contraire le respect du corps s'inscrit jusque dans la liturgie chrétienne : du baptême où le corps de l'enfant (front, oreilles, lèvres, cœur) est « *marqué du signe de la croix pour posséder la vie au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit* », à l'encensement du corps du défunt, la liturgie affirme la dignité du corps humain. Dans son essence même, la morale chrétienne, loin de mépriser le corps, réagit au contraire contre tout ce qui pourrait le profaner. La tradition chrétienne marquée par les philosophies ambiantes a certes soupçonné le corps, lieu tout à la fois de la grâce et du péché, mais dans la logique de la foi juive en la dignité de la création et dans

la foi chrétienne en la puissance de la résurrection, le chrétien avec Paul affirme avec force la vocation divine de l'homme jusque dans son corps : « *Le corps n'est pas pour la débauche, il est pour le Seigneur et le Seigneur est pour le corps* » (1<sup>e</sup> lettre aux Corinthiens 6,13).

Il importait de le souligner car cette déclaration de Paul conclut un développement sur la sexualité et la débauche et introduit un chapitre sur le mariage et la virginité. Or c'est bien en ces domaines que le corps, dans la tradition chrétienne, a été le plus soupçonné.

## **Le corps en islam**

La clé majeure de la compréhension et de la vision du corps en islam découle de l'affirmation de l'unicité de Dieu : « *Pas de divinité si ce n'est Dieu... et Muhammad est l'Envoyé de Dieu* ». C'est la profession de foi, premier des « *cinq piliers* », l'attestation centrale de la foi islamique d'où tout découle et qui façonne l'être islamique en profondeur.

Nous gardons, comme nous l'annoncions au début de notre réflexion, l'axe théologique comme fil conducteur principal. Nous sommes conscients que l'islam comporte des pratiques rituelles non prescrites ou parfois purement culturelles acceptées ou confortées par la religion dans différentes régions du monde ou au cours des siècles. Nous resterons le plus proche de l'islam commun traditionnel, ordinaire et populaire, vécu par le monde musulman aujourd'hui.

### ***Le corps humain est créé***

Il sort directement des mains du Créateur. Dieu en est l'origine matériellement et spirituellement. Il est à l'origine des débuts de l'humanité mais aussi dans la procréation actuelle et la gestation des mères enceintes. « *Serais-tu ingrat envers Celui qui t'a créé de poussière puis d'une goutte de sperme et qui ensuite t'a donné forme humaine ?* » (18,37). Devant cette action créatrice, le musulman est admiratif et le Coran l'exhorte à la reconnaissance. La grandeur de Dieu se manifeste dans la création, notamment dans celle de l'homme. Toute créature dépend de Dieu et se soumet à Lui et à Ses décrets : « *La vie d'un être n'est prolongée ni abrégée que ce ne soit inscrit. C'est facile pour Dieu* » (35,11). Dieu régit tout et tout est inscrit.

### ***Le corps humain est sexué***

Ce corps humain créé par Dieu l'a été dans la différence : « *Un garçon n'est pas semblable à une fille* » (3,36) et « *Nous avons créé un couple de chaque chose. Peut-être réfléchirez-vous ?* » (51,49). Une place bien précise revient donc à chaque sexe.

**La circoncision** est un rite de passage qui permet au garçon de se fixer dans son propre sexe en marquant une distance avec le monde féminin maternel. Ce marquage initiatique identitaire signifie la rentrée plénière dans l'islam. L'incirconcis est païen. Ce rite, souvent entre trois et sept ans, s'accompagne d'une grande fête tout autant sociale que religieuse. Le garçon sera fêté, honoré et ce rite prépare aux noces futures : l'incirconcis ne trouvera pas à se marier.

Ce corps créé par Dieu exige la **pudeur** et là s'origine la prescription du port du voile. Le Coran précise à Muhammad : « *Dis aux croyantes de baisser leurs regards, d'être chastes, de ne montrer que l'extérieur de leurs atours, de rabattre leurs voiles sur leurs poitrines, de ne montrer leurs atours qu'à leurs époux, à leurs pères, ou aux pères de leurs époux ou à leurs fils, ou aux fils de leurs époux, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères ou aux fils de leurs sœurs, ou à leurs servantes ou à leurs esclaves, ou à leurs serviteurs mâles incapables d'actes sexuels, ou aux garçons impubères* » (24,31).

La raison en est spécifiée : « *C'est pour elles le meilleur moyen de se faire connaître et de ne pas être offensées* » (33,59). Beaucoup de difficultés résident dans le fait que le texte ne précise pas s'il s'agit d'une simple recommandation ou d'une obligation. L'interprétation dans son application sera donc diverse et variée en fonction des différents pays islamiques dans le monde.

C'est au nom de la pudeur que certains médecins ne peuvent ausculter le corps d'une femme qu'à travers un drap.

Au cours du mariage, la preuve de la **virginité** de la jeune fille devra être rendue publique et l'ensemble de la famille est concerné. Si la circoncision donne l'identité masculine, c'est par la défloration que la fille devient femme. Ce rite de passage ira jusqu'à exhiber le drap des noces dans lequel les invités pourront mettre bijoux ou argent pour la mariée.

### ***Le corps humain est soumis à la loi.***

Le mot même d'*islam* signifie « soumis » à Dieu. Les prescriptions juridiques du Coran balisent la vie du musulman. Elles sont de l'ordre de 200 à 700 versets, selon les avis, sur un total de 6263 versets que comporte le Coran. À cet égard proche du judaïsme, l'islam est une religion de la loi, de prescriptions. L'histoire islamique témoigne de nombreux traités « le licite et l'illicite ». Un grand classique vendu aujourd'hui dans les librairies islamiques françaises, *La Voie du musulman* de Djazaïri, comporte, sur six cents pages, à peine une centaine sur la foi ; tout le reste est un guide de la vie pratique : conduite, vertus, pratiques religieuses, rapports sociaux.

**La pureté corporelle** concernera particulièrement les femmes à cause de leurs règles, la pureté rituelle s'exprimera dans les règles alimentaires et la pureté rituelle légale et corporelle s'imposera tout particulièrement pour le culte.

C'est seulement après les ablutions purificatrices prescrites que le croyant pourra entrer avec son corps dans la prière.

En fait, le corps islamique est dans la main de Dieu tout-puissant depuis le début et pour toujours. Le musulman en est le gérant mais dans un cadre très balisé et très contrôlé par les volontés divines édictées par le Coran, la *charia* et la tradition.

Nathalie Gadéa